
Numéro de l'intervention: 185-2010
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 25.10.2010

Déposée par: Leuenberger (Trubschachen, PBD) (porte-parole)
Antener (Langnau i.E., PS)
Bärtschi (Lützelflüh, UDC)
Friedli (Sumiswald, UDF)
Gerber (Gohl, UDC)
Grimm (Burgdorf, Les Verts)
Haldimann (Burgdorf, PBD)
Jenni (Oberburg, PEV)
Kummer (Burgdorf, UDC)
Lemann (Langnau i.E., PS)
Pieren (Burgdorf, UDC)
Reber (Schangnau, UDC)
Sommer (Wynigen, PLR)
Studer (Utzenstorf, PBD)
Zäch (Burgdorf, PS)

Cosignataires: 0

Urgente: Oui 08.11.2010

Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: INS



Création de la Conférence régionale de l'Emmental: modification du périmètre

Le Conseil-exécutif est chargé de laisser sortir les trois communes de Bätterkinden, Hindelbank et Krauchthal de la Sous-conférence de Berne-Mittelland pour l'encouragement des activités culturelles (SCC BM) au 1^{er} janvier 2012.

Développement

Le 17 juin 2007, lors de la votation sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale, le peuple bernois a approuvé à une écrasante majorité la modification de la Constitution cantonale et de la loi sur les communes. Cette votation a ainsi posé les fondements nécessaires à l'introduction des nouvelles conférences régionales. On pouvait notamment lire ceci dans le message du Grand Conseil :

« Pourquoi cette réforme ? - Aujourd'hui déjà, les communes coopèrent dans divers domaines. Mais le système pêche souvent par manque de coordination et d'effets contraignants. Il existe par ailleurs une multitude d'organismes régionaux : dix régions de montagne, huit régions d'aménagement, six conférences régionales des transports, **quatre conférences culturelles régionales**, p. ex. Au lieu d'être concentrées, les ressources des communes sont dispersées. La vue d'ensemble manque ainsi que la définition d'une stratégie commune de résolution des problèmes. **Une simplification radicale des structures régionales est par conséquent nécessaire.** La conférence régionale permettra aux communes de résoudre les grands problèmes en prenant des décisions concertées et

contraignantes. **Elle prendra le relais** de nombreux organismes régionaux qui pourront ainsi être supprimés. »

Les communes de l'arrondissement administratif de l'Emmental se rallient à ces arguments et veulent créer cette conférence régionale au 1^{er} janvier 2012. Lors de la procédure de participation, cette intention a recueilli une franche approbation. Toutes les tâches doivent désormais être également réunies dans une même structure de droit public afin que les intérêts de la population de l'Emmental soient groupés et soutenus, ce qui constitue l'intention des parties.

Conformément à l'article 141, alinéa 1, lettre b de la loi sur les communes, l'encouragement des activités culturelles est une tâche obligatoire des conférences régionales. Les communes de l'Emmental sont disposées à assumer ces tâches également en les réunissant. Mais les trois communes emmentaloises de Bätterkinden, Hindelbank et Krauchthal font encore partie de la SCC BM et versent des subventions culturelles aux institutions de la ville de Berne. La période de subvention s'achèvera fin 2011. Pour des raisons incompréhensibles, le 28 octobre 2009 le Conseil-exécutif a scellé cette situation jusqu'en 2015 avec l'ordonnance sur la Sous-conférence de Berne-Mittelland pour l'encouragement des activités culturelles, alors même que l'association « Region Emmental » est en intenses pourparlers avec l'INS et la JCE depuis début 2009.

L'association « Region Emmental » a demandé à ce que les trois communes emmentaloises soient libérées de la SCC BM et qu'elles soient, en toute logique, transférées dans la Conférence régionale de l'Emmental. Le Conseil-exécutif a rejeté cette demande le 7 septembre 2010 pour des raisons financières.

Pour la mise en œuvre de la conférence régionale, il est extrêmement important que le périmètre de la conférence et ses tâches soient clairement délimités et définis dès le début. Si les trois communes doivent faire partie de la Conférence régionale de l'Emmental, alors, en toute logique, elles font aussi partie de la conférence culturelle régionale de l'Emmental. Le grand public ne comprendrait pas qu'il en soit autrement. Corriger furtivement le périmètre serait contraire à la décision populaire et à l'intérêt des communes concernées. La conférence régionale doit impérativement pouvoir démarrer sur de bonnes bases, afin d'éviter une trop grande incertitude et un rejet populaire imminent.

Le Conseil-exécutif ne se rend vraisemblablement pas compte que la Conférence régionale de l'Emmental n'aura une chance que si non seulement ses tâches, mais aussi son périmètre sont clairement définis dès le début. On ne saurait tolérer que, par égard pour la Sous-conférence de Berne-Mittelland pour l'encouragement des activités culturelles, quelques communes doivent rester rattachées à Berne, privant ainsi les institutions culturelles de l'Emmental de ressources financières. C'est pourquoi le Grand Conseil est aujourd'hui chargé d'apporter le poids nécessaire à la décision populaire du 17 juin 2007.